



Lorsqu'un **Bien COOPÉRACTIF** (pour rappel nous utilisons sur ce site le mot Coopéractif pour désigner les nouveaux Biens COMMUNS, les COMMONS, les Biens créés par la coopération active de ses acteurs) est créé, entretenu, développé, en termes de durabilité, deux objectifs doivent être connus et visés :

- Éviter la disparition du Bien Coopéractif ou des ressources qu'il produit.
- Permettre le renouvellement de ce Bien Coopéractif ou de ses Ressources pour le plus grand Nombre possible.

PRÉSERVATION du Bien COOPÉRACTIF :

Le pire qu'il puisse arriver à un Bien COOPÉRACTIF est sa disparition ou sa très forte diminution.

Le premier Objectif est donc de préserver l'EXISTENCE du Bien COOPÉRACTIF. Au moins à sa taille originelle ou à le développer (à condition qu'il n'entre pas en conflit avec d'autres Biens Communs). Créer un Bien COOPÉRACTIF est souvent difficile et délicat, il faut tout faire pour les conserver. Et pour les Biens COOPÉRACTIFS naturels, leur particularité est qu'il faut énormément de temps pour qu'ils existent. La Forêt Amazonienne a des milliers d'années, mais un Bien COMMUN de type Grand Canyon du Colorado a nécessité des millions d'années. Et l'existence des Océans des milliards d'années. C'est en prenant conscience de leur fragilité, et des bienfaits des Biens COOPÉRACTIFS, que nous aurons plus à cœur et envie de les protéger. Car les Biens COOPÉRACTIFS sont tout autour de nous.

RENOUVELLEMENT des capacités d'un Bien COMMUN :

La préservation du Bien COMMUN, si elle est un objectif minimum du minimum, n'est pas une fin en soi. Sa qualité ou la qualité des ressources produites est également un point à prendre en compte. Il faut donc permettre le renouvellement du Bien COMMUN de manière à ce qu'il puisse toujours produire de nouvelles Ressources de qualité.

Prenons l'exemple de l'Océan ou d'une Mer, c'est à la fois un Bien Commun en lui-même et un Producteur de Ressources alimentaires pour l'Homme. On voit bien ici que la diminution (en raison de la pêche extensive et de la Pollution) de la quantité de poissons ainsi que la baisse de leur qualité est une tragédie. À tel point que l'on se demande s'il y aura encore à terme des poissons dans l'Eau de la Terre...

La double capacité d'un Bien COOPÉRACTIF, Quantité créée et Qualité, qui sont d'ailleurs intrinsèquement liées, corrélées; est le critère à connaître et à surveiller pour bien vérifier la bonne « santé » d'un Bien COOPÉRACTIF.

